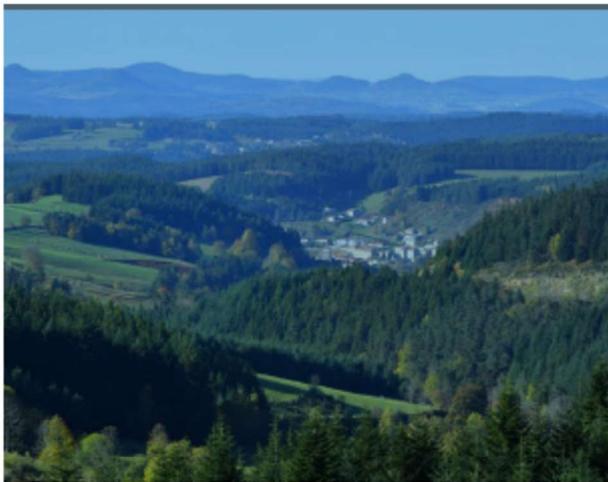


COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2025



HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité est jointe au compte financier unique (ex compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note a donc pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à la lecture du compte financier unique (CFU) 2024 du Haut Pays du Velay communauté. Il s'agit d'explicitier les données chiffrées en apportant des précisions sur les réalisations budgétaires de l'exercice 2024.

NOTE SYNTHÉTIQUE



Table des matières

1	Présentation de l'exécution financière 2024 (budget principal).....	3
1.1	Structure des budgets.....	3
1.2	Contexte général.....	4
1.3	Section de fonctionnement.....	5
1.3.1	Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).....	5
1.3.2	Dépenses de fonctionnement 2024 : analyse par chapitres (Hors amortissements).....	6 6
1.3.3	Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF).....	13
1.4	Section d'investissement.....	15
1.4.1	Les dépenses d'investissement.....	16
1.4.2	Les recettes d'investissement.....	18
2	Présentation de l'exécution financière consolidées (tous budgets) : Résultats.....	19
2.1	Les résultats en fonctionnement.....	19
2.2	Les résultats en investissement.....	20
2.3	Les résultats globaux.....	20
3	Ratios.....	21
3.1	Niveaux d'épargne du HPVc.....	21
3.2	Rigidité des charges structurelles.....	22
4	La dette.....	23
4.1	L'endettement du HPVc (Budget principal).....	23
4.2	La capacité de désendettement.....	23
4.2.1	Budget principal.....	23
4.2.2	Budgets consolidés.....	24
4.3	Dette des budgets annexes.....	24

1 Présentation de l'exécution financière 2024 (budget principal)

Haut Pays du Velay communauté représente plus de 8 000 habitants et comprend huit Communes membres (dans l'ordre alphabétique) : Dunières, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Riotord, Raucoules, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Julien-Molhesabate et Saint-Romain-Lachalm.

1.1 Structure des budgets

Haut Pays du Velay communauté compte depuis 2023 :

- 1 budget principal
- 4 budgets « annexes » votés par le Conseil Communautaire :
 - Le budget Ateliers Industriels
 - Le budget Maisons médicales (incluant 3 MSP)
 - Le budget Zones d'activités (incluant 12 ZA)
 - Le budget Bâtiments commerciaux



La présentation de l'exécution financière qui suit porte plus particulièrement sur le budget principal.

1.2 Contexte général

Depuis 2022, le contexte international demeure incertain et continue d'affecter fortement l'économie mondiale. Après une période d'inflation marquée en 2022 et 2023 (+5 %), celle-ci a amorcé une baisse en 2024 dans la zone euro, se rapprochant de l'objectif de 2 %. Cependant, la tendance à la hausse des taux d'emprunt s'est poursuivie, pesant sur les finances publiques et privées.

Sur le plan national, l'année 2024 a été marquée par une instabilité politique accrue, notamment en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale au second semestre. Ce contexte a retardé l'adoption des orientations budgétaires pour 2025, accentuant l'incertitude économique. Le déficit public national est estimé à -6,1 % du PIB, avec une dette avoisinant les 55 milliards d'euros.

Dans ce cadre, les collectivités locales et leurs EPCI subissent les répercussions de cette conjoncture tout en jouant un rôle essentiel dans la préservation des services publics et le soutien à l'économie locale. Haut Pays du Velay Communauté s'attache ainsi à rester à l'écoute des acteurs économiques du territoire, confrontés, eux aussi, aux turbulences nationales.

L'année 2024 marque l'avant-dernière étape du mandat 2020-2026, avec un objectif central inchangé : renforcer l'attractivité du territoire. Cela passe par l'accueil de nouveaux habitants, la consolidation d'un service public de proximité et de qualité, la mise en œuvre de projets structurants tournés vers l'avenir, l'investissement dans la transition écologique et le soutien à l'activité économique et à l'emploi.

Plusieurs initiatives sont en cours, tandis que de nouveaux projets se précisent afin d'aborder 2025 dans des conditions optimales. La collectivité poursuit ses efforts pour mobiliser un maximum de financements externes, tant pour ses projets d'investissement que pour ses actions en faveur de la jeunesse et de l'habitat par exemple. Le soutien de partenaires tels que l'Union européenne, l'État, la CAF, la Région et le Département permet d'optimiser les coûts et de garantir la mise en œuvre d'actions ambitieuses pour le territoire.

1.3 Section de fonctionnement

L'analyse financière de l'exercice 2024 est mise en perspective avec 2023 afin d'avoir une vision claire de l'évolution financière de la collectivité.

La présente analyse porte sur les dépenses et recettes réelles de la collectivité, permettant ainsi une meilleure compréhension des comptes ; les opérations d'ordre obéissant à des règles comptables plus techniques (amortissements des biens principalement).

A noter que depuis 2023, la collectivité utilise le principe de « neutralisation des amortissements » permettant de neutraliser les amortissements des fonds de concours versés aux Communes et par conséquent une lecture plus juste du budget.

1.3.1 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

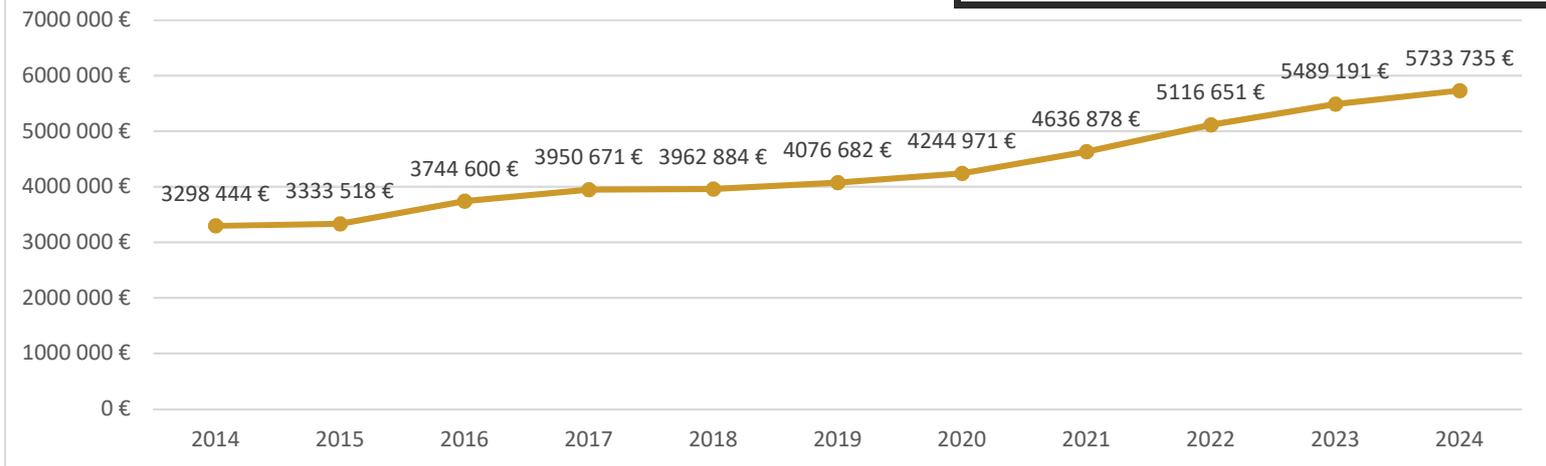
On constate en 2024 une augmentation des charges réelles de fonctionnement par rapport à 2023 (chapitres 011 + 012 + 65 + 66 - 013) de **+4.46 %** entre 2023 et 2024 contre +7.28% entre 2022 et 2023.

Sur 2024, plusieurs dépenses réelles exceptionnelles sont venues pesées sur l'exercice. Ces dépenses sont analysées chapitres par chapitres dans le présent rapport afin d'en comprendre les enjeux.

Sur les 10 dernières années (2014-2024), les DRF ont augmenté de 66.42%, ces augmentations sont à mettre en relation avec plusieurs éléments :

- La **prise de la compétence jeunesse** en 2020 et la volonté politique de faire évoluer ces structures comme par exemple le Club Ados qui se voit subir un bel essor depuis 4 ans avec une augmentation du temps de travail dédié à cette structure ainsi que des animations / sorties de qualité qui marquent une évolution du service ;
- La **continuité de dispositifs massifs facultatifs de soutien envers les Communes membres** ;
 - *Prise en charge totale du FPIC pour les parts communales
 - *Maintien d'une DSC avec un plancher à 20 000 euros
- Le **maintien des attributions de compensation** malgré un transfert de charges entre les Communes et la Communauté de Communes n'ayant pas eu lieu (2016 : syndicat du train 52 060 € / an) et le souhait de ne pas appliquer d'attribution de compensation négative.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2014-2024

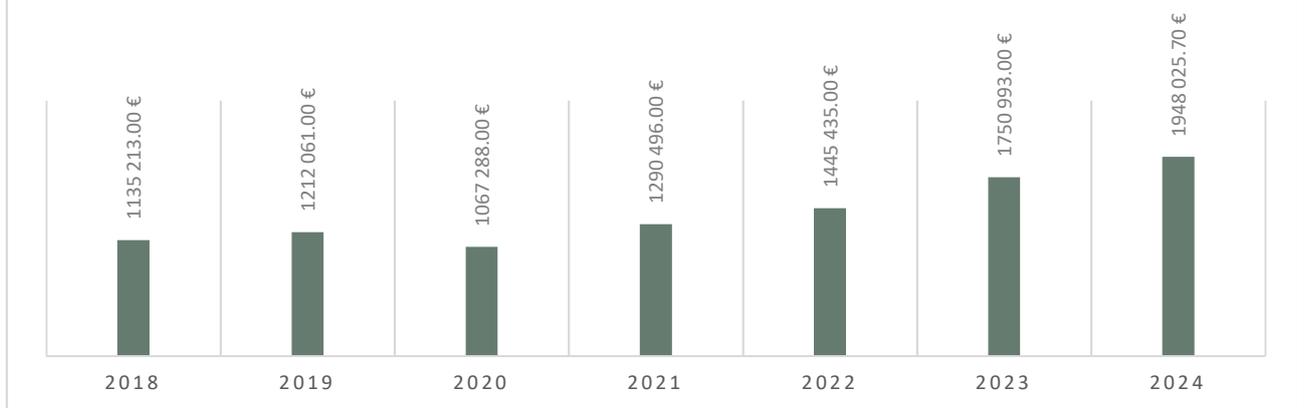


1.3.2 Dépenses de fonctionnement 2024 : analyse par chapitres

(Hors amortissements)

Les dépenses dites « à caractère général » (chapitre 011) enregistrent cette année encore une nette augmentation de +11%.

CHAPITRE 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL



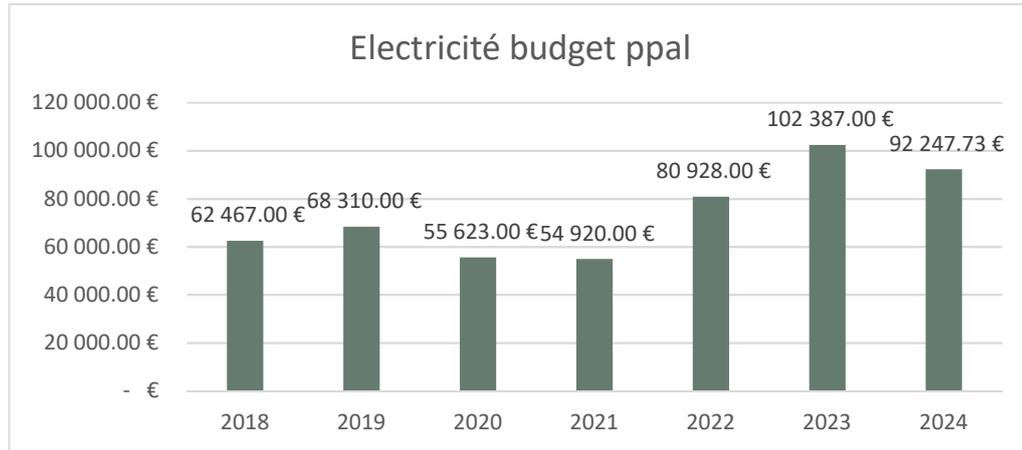
Cette évolution s'explique par plusieurs points :

- La **refacturation des charges** pour 5 ans (2020 à 2024 inclus) des bâtiments Agora accueillant la compétence jeunesse à Montfaucon (62875 : +59 000 euros) ;
- Une augmentation des **dépenses d'alimentation** (60623 : +57 800 euros) en partie due à l'augmentation des usagers du service portage repas dont on retrouvera un parallélisme en recettes. Cette imputation englobe également les frais de repas liés à la compétence jeunesse (ALSH + Péricolaire), petite enfance (crèches), saison culturelle ainsi que diverses réunions / débats ponctuellement organisés (Petites Villes de Demain / Commerçants...) ;

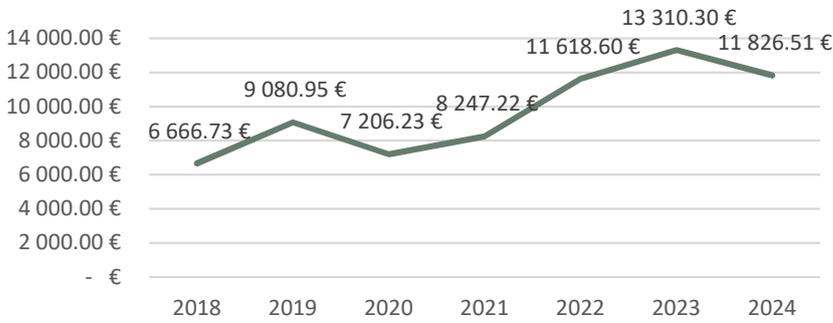
- Une augmentation des frais liés aux **interventions dans les bâtiments communautaires** (615221 : + 21 700 €) comprenant à la fois les frais de nettoyage des vitres, les vérifications annuelles des extincteurs, divers petits travaux d'entretien (tirage gaine, changements ampoules, réparations diverses) mais aussi de plus gros travaux (réparation toiture ALSH Riotord, travaux de charpente toiture garage communautaire, travaux électriques à la piscine, ...);
- L'augmentation des dépenses liées aux **petits équipements** (60632 : + 13 000 €) comme l'achat de polos à l'effigie de la communauté de communes actant la mise en œuvre de l'identité du territoire (4 000€), les panneaux d'entrée de ville (2 500€), de nouvelles cartes pour les entrées piscine (1 300€) ou encore la signalétique des circuits thématiques (2 000€);
- La hausse des prix pour :
 - Les **maintenances diverses** (6156 : +17 000 euros) (informatique, sauvegarde serveur, ascenseurs, chaufferie piscine, copieurs, airs de camping-car, logiciels métiers...)
 - Les **primes d'assurances** subies (6161 : +18 000 €)
- Une augmentation ponctuelle des frais relatifs aux **formations** (6184 : +7 000 euros) considérant la prise en charge communautaire de la formation CACES en 2024 pour 16 agents techniques communaux ;
- Des frais de **contentieux** nouveaux au sujet du Tracol à Riotord (62268 : + 9 500 €) ;
- Les frais liés aux **activités / animations** (6228) augmentent de 25 000 euros, mais il convient de mettre en perspective cette augmentation avec les éléments suivants :
 - Début de la mission OPAH : situation de 18 200€
 - Acompte versé pour le séjour 2025 des camps mutualisés (2 100€)
 - Acompte versé pour le séjour ski ado 2025 (4 300€)
- Enfin, les **frais de transports collectifs** ont largement augmenté en 2024 (+ 78 500 €) ; ce compte inclut à la fois les factures liées aux marchés de la Région dans le cadre du ramassage scolaire qui sont intégralement remboursées :
Dépenses ramassage scolaire 2024 : 758 730.98 €
Remboursement région : 733 663.76 €



2024 marque également une baisse des dépenses liées à l'électricité - 10 140 €.



Electricité siège



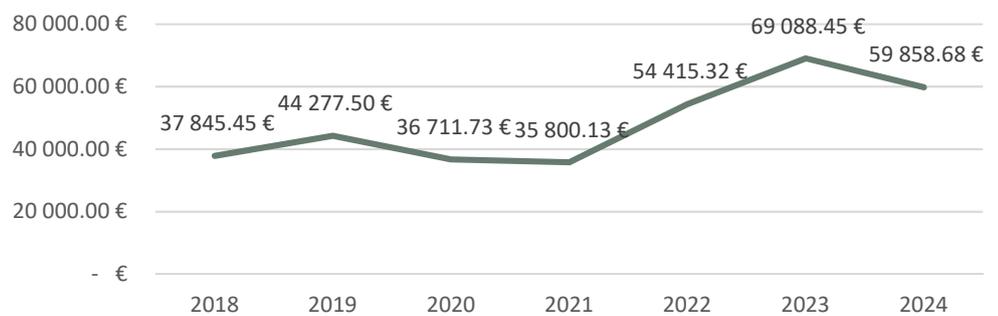
Consommation en kWh:

La mise en place du « plan sobriété » au niveau du siège administratif a permis de baisser la consommation de 10% (en kWh) entre 2022 et 2023, cette baisse s'est poursuivie avec - 3% (en kW) entre 2023 et 2024.

La baisse des charges de cette imputation s'explique surtout par des tarifs qui ont cessé d'augmenter.

Malgré une consommation stable à la piscine, le coût de l'électricité pour la piscine est de -13.36% entre 2023 et 2024 alors qu'HPVc accusait une hausse de + 27% entre 2022 et 2023.

Electricité Piscine



Evolution des charges à caractère général (011) :

2020 : 1 067 289 €
 2021 : 1 290 496 €
 2022 : 1 445 435 €
 2023 : 1 754 697 €
 2024 : 1 948 025 €

Les charges de personnel (chapitre 012) évoluent de 1.08% entre 2023 et 2024 (+ 30 800€)

Ce chapitre représente les dépenses dites « incompressibles » de l'EPCI, à minima pour la partie des agents titulaires qui représentent 76 % des agents de la collectivité (hors contrats CEE animateurs des services jeunesse qui représentent 50 contrats sur l'année 2024).

Agents Titulaires	Non titulaires sur emplois permanents	Agents Contractuels
41	7	6
76%	13%	11%

En 2024, les faits marqueurs sont les suivants :

- La mise en œuvre de l'action « commerces » avec l'embauche pour 18 mois d'une manager commerce (septembre 2023 – mars 2025) impact 2024 de + 33 000 euros (dispositif VTA accompagné par une recette de 15 000 euros perçue en 2023) ;
- Le début de la coordination « assainissement » + 3 200 euros ;
- Il convient de préciser que les refacturations des Communes mettant à disposition du personnel à la Communauté de Communes pour le fonctionnement de certains services n'ont pas été comptabilisés à ce chapitre, mais au chapitre 011 (c/62875).
Le montant de ces mises à dispositions s'élève à près de 61 000 euros en 2024 (personnel pour le périscolaire/ALSH (39 500€), personnel technique pour la piscine (20 000€), interventions techniques (1 600€)) :
 - ALSH/PERISCO Riotord : 15 040 €
 - ALSH/PERISCO St Romain : 16 880 €
 - ALSH/PERISCO Montfaucon : 6 336 €
 - ALSH/PERISCO Dunières : 12 244 €

D'autres éléments impondérables de gestion des ressources humaines interviennent sur l'évolution à la hausse de ce chapitre, à savoir :

- Le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité),
- Les avancements d'échelons automatiques,
- Les éventuels avancements de grade et promotion par concours,
- L'augmentation du SMIC.

Toutefois, plusieurs facteurs sont venus limiter la hausse du chapitre 012 parmi lesquels :

- Pas de dégel du point d'indice en 2024 contre +1.5% en juillet 2023

- La non reconduction de la prime « pouvoir d'achat » en 2024 qui avait été versée en décembre 2023 (20 000 euros)

A noter que Haut Pays du Velay communauté assume en régie directe tous ses services publics : piscine, crèches, centres de loisirs, portage de repas...

Evolution des charges de personnels (012) :

2020 : 1 483 889 €
2021 : 1 629 820 €
2022 : 1 901 340 €
2023 : 1 908 608 €
2024 : 1 929 252 €

Zoom sur les recettes liées aux charges de personnels :

Cette lecture des dépenses de personnel doit être mise en parallèle avec les recettes liées à plusieurs facteurs :

- Une aide annuelle de 45 000 euros de l'Etat destinée à financer une partie de poste de la cheffe de projet PVD (encaissée au chapitre 74)
- Une aide unique de 15 000 euros versée pour le poste de « manager de commerces » via le dispositif VTA (encaissée au chapitre 74 en 2023)
- Une aide annuelle de la CAF pour la partie coordination 21 600 euros de la CAF (encaissée au chapitre 74)

Assurance statutaire :

- L'ensemble des remboursements liés aux arrêts maladie de l'année qui représentent 53 668 € en 2024 contre 82 700 euros en 2023 : pas de congés maternité en 2024, les arrêts pour les agents IRCANTEC connaissent des remboursements moindres par la CPAM.
- Le contrat RELYENS ne rembourse plus que 80% de la rémunération des arrêts maladie contre 100% depuis 2023. A cela s'ajoute en 2024 une franchise réduite qui est passée de 20 jours en 2023 à 25.
 - 2023 remboursements supplémentaires CNRACL : agent musique + technique + SIG + portage + ALSH

Les charges consacrées au chapitre 014, atténuation de produits, constituent une part majeure des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Ce chapitre baisse de 5% en 2024.

Ce chapitre englobe principalement le soutien aux Communes membres de la Communauté de Communes via les attributions de compensation (1.193M€), la dotation de solidarité communautaire (262 832€) et la prise en charge, sans contrepartie demandée, du fonds de péréquation pour le compte des communes membres (263 900€).

Il convient de préciser que la Communauté de Communes participe également au redressement des finances publiques de l'Etat avec une contribution d'environ 164 000 € par an (DGF négative).

Il est toutefois à noter que la DSC 2024 a été diminuée pour préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Par conséquent, le montant de la DSC est passé de 328 658€ en 2023 contre 262 832€ en 2024.

Evolution des charges « atténuation de produits » :

2019 : 2.325M€

2020 : 2.402M€

2021 : 2.170M€

2022 : 2.338M€

2023 : 2.334M€

2024 : 2.216M€

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), baissent de 1.49% par rapport à 2023, et regroupent principalement la participation communautaire envers les syndicats en charge des ordures ménagères (1M€). A noter que ces dépenses sont directement liées aux recettes constituées par les contributions des usagers du service.

D'autres participations à des syndicats sont également imputées à ce chapitre et concernent les rivières (EPAGE Loire Lignon, environ 54 000 euros en 2024 contre 46 000 € en 2023) ou encore le train touristique (SIVU, environ 58 000 €/an).

Ce chapitre inclus, enfin, les subventions attribuées à l'école de musique intercommunale (35 249€), aux familles pour les voyages scolaires (5 928 €) ou encore les indemnités des élus (60 430€).

Evolution des autres charges de gestion courante :

2020 : 1.683M €

2021 : 1.712M€

2022 : 1.777M €

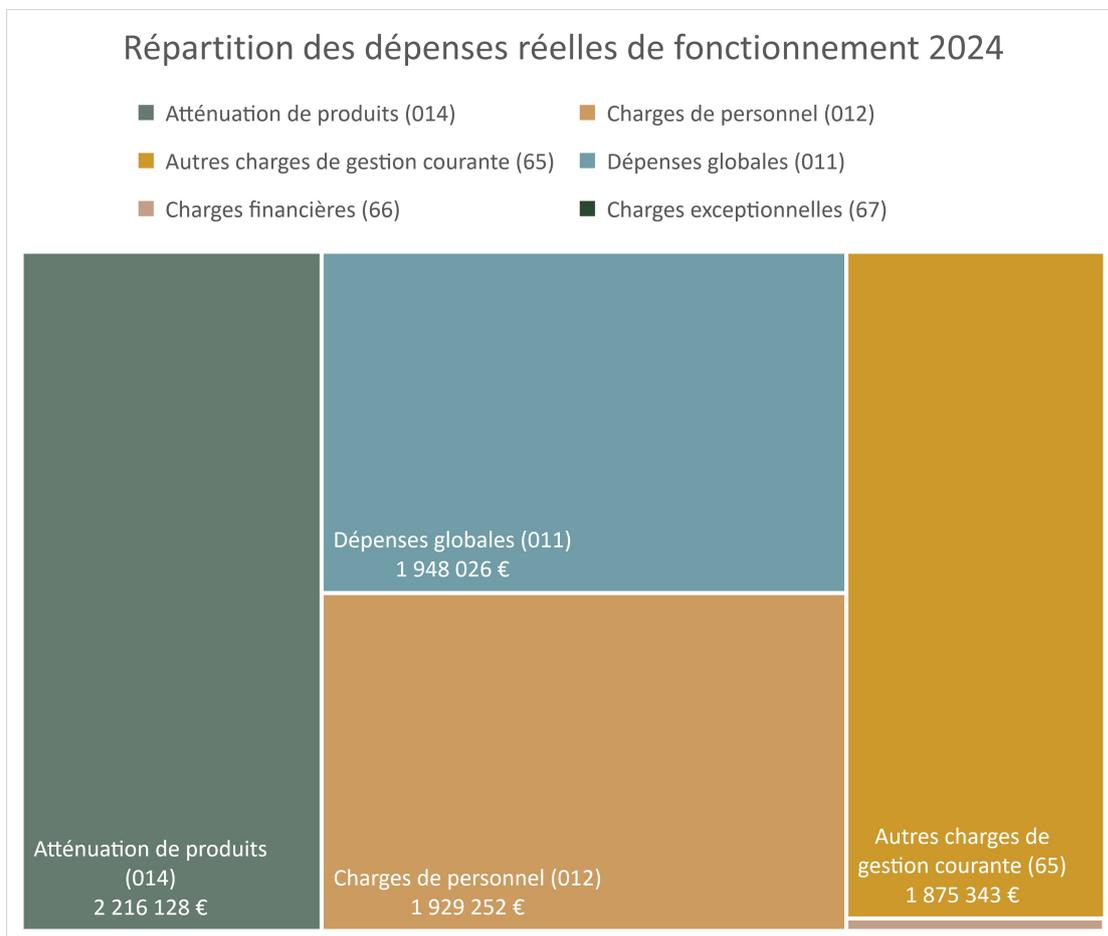
2023 : 1.903M€

2024 : 1.875M€

Les charges financières (chapitre 66) correspondent au paiement des intérêts de la dette. La réorganisation budgétaire opérée en 2023 a permis de transférer tous les emprunts sur les budgets annexes.

Aussi, pour 2024, le montant du chapitre 66 correspond uniquement aux intérêts liés à une ligne de trésorerie (1M€) qui a été nécessaire pour faire face aux difficultés de trésorerie de la collectivité (34 782 euros d'intérêts) en raison du retard de versements de subventions principalement.

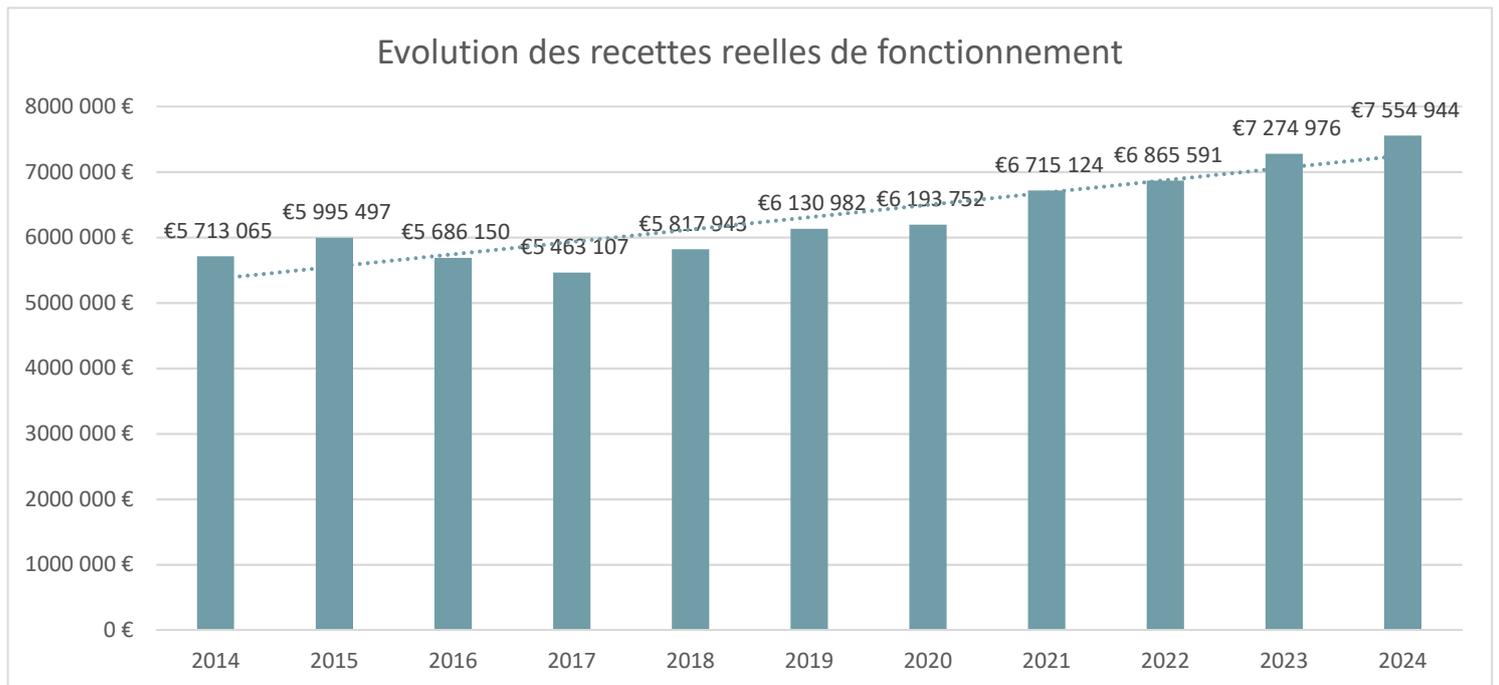
La répartition des dépenses de fonctionnement fait apparaître quatre postes de dépenses majoritaires reléguant les charges financières et les charges exceptionnelles à une place anecdotique.



1.3.3 Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement constituent un ratio incluant les chapitres 70 + 73 + 74 + 75 - 014. Elles sont très majoritairement constituées des recettes liées aux ressources fiscales (chapitres 73 et 731) ainsi qu'aux dotations/compensations de l'état (chapitre 74).

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +3.85% en 2024.



Les principales recettes de la section de fonctionnement sont issues de la **fiscalité** (chapitres 73 et 731) représentant plus de 56% de l'ensemble des ressources.

En 2024, ces chapitres augmentent de 348 652 € soit 6%.

D'abord, ces chapitres sont liés à **l'augmentation des bases fiscales** de 3.4% en 2024 (pour rappel cette augmentation était de 7.1% en 2023).

Ensuite, la dynamique fiscale repose également sur les **leviers des taux**.

Pour rappel, en 2023, le Conseil Communautaire avait augmenté les taux de TFNB¹ et TH² (résidences secondaires) :

- TFNB de 3.31% à 3.76% soit + 2 821 euros
- TH de 8.66% à 9.83% soit + 19 674 euros

En 2024, la **mise en place d'une TFB** de 1% ainsi que **l'augmentation du taux de CFE** d'1% ont permis de maintenir une dynamique fiscale :

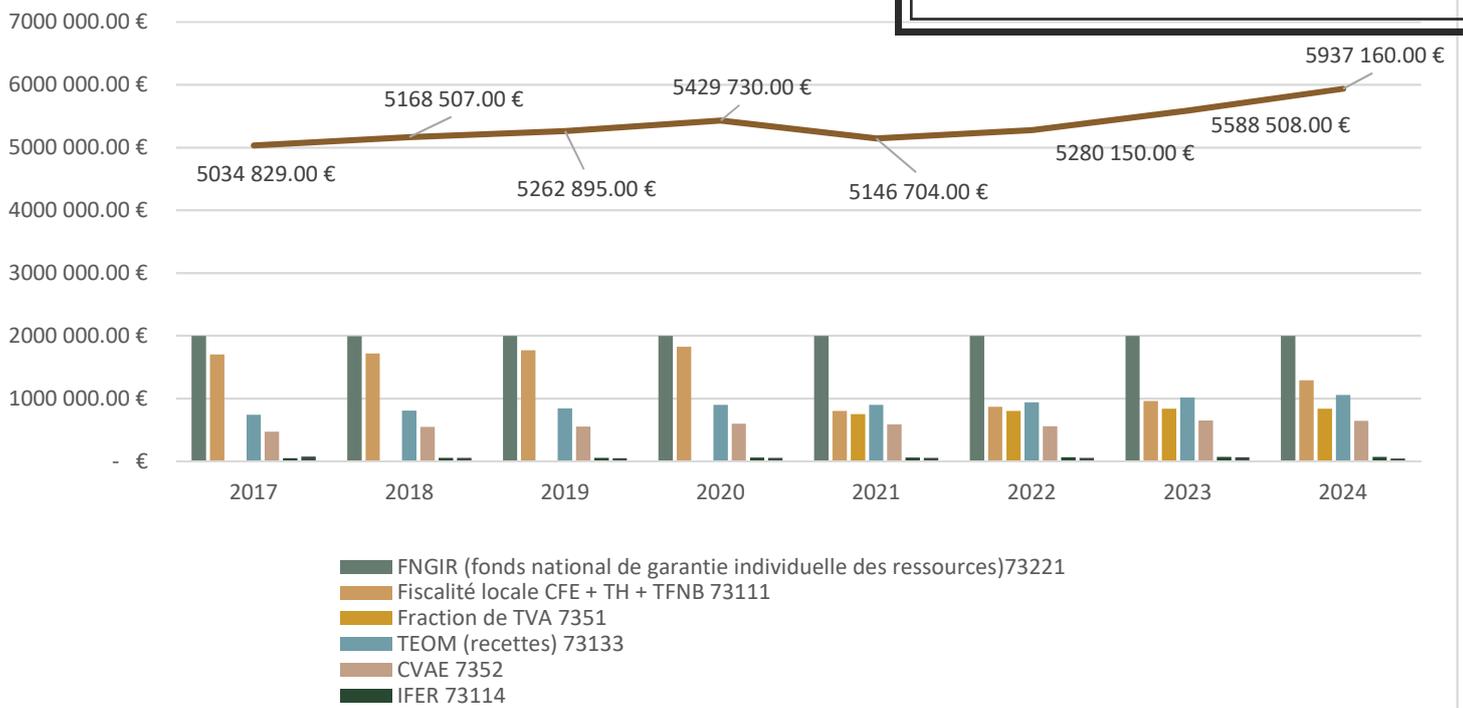
- TFB de 0 à 1% : + 99 583 €
- CFE de 24.38% à 25.38% : + 42 018 €

¹ Taxe foncière non bâtie

² Taxe d'habitation

Evolution des recettes fiscales (chapitres 73 et 731)

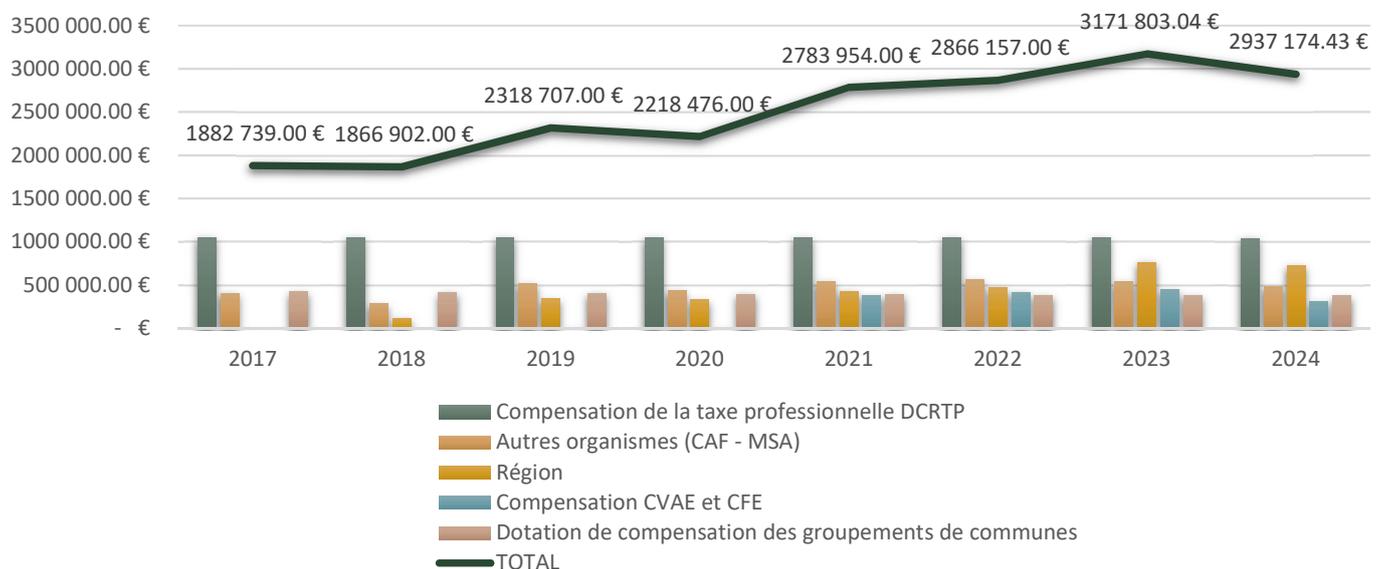
482261300307-20250317-DC2025031703-DE
Reçu le 20/03/2025



De plus, les réformes successives sur la fiscalité locale (ménages et professionnelles) ont conduit l'Etat à compenser les ressources fiscales perdues des collectivités. C'est le **chapitre 74** qui intègre ces compensations représentant aujourd'hui plus de 29% des recettes de fonctionnement d'Haut Pays du Velay communauté. La fiscalité locale devenue en partie compensation de l'état, ne permet plus autant de leviers d'actions qu'avant aux élus locaux. Les dotations de compensation fiscales n'incluent pas les dynamiques marquées dans les chapitres 73 et 731.

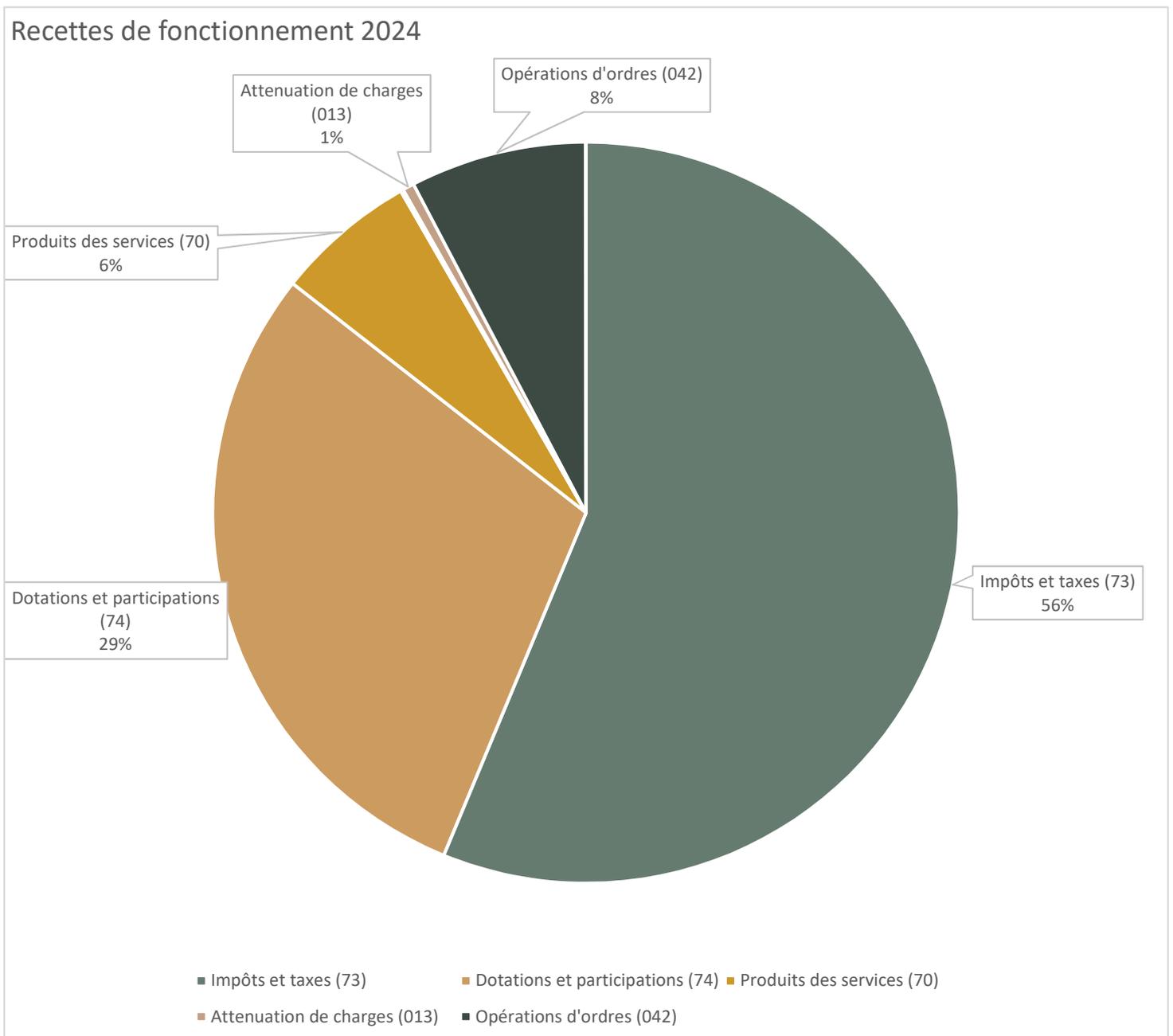
A noter que la période 2012-2017 a été marquée par une baisse drastique des dotations de l'Etat pour arriver à une DGF négative aujourd'hui stabilisée.

Evolution des dotations & compensations (chapitre 74)



citer les billetteries, le transport scolaire, les crèches, les centres de loisirs, le centre ados ou encore le portage repas. Ce chapitre a évolué de +7.95% entre 2023 et 2024. Cette hausse est en partie due à des augmentations de tarifs mais également à l'augmentation des fréquentations, particulièrement sur le portage repas. Ces deux éléments assemblés permettent ainsi une augmentation de 10% pour les entrées des piscines (compte 70631) par rapport à 2023 ou encore une augmentation de près de 18% pour les usagers du portage repas (compte 7066).

Les recettes fiscales (73+731) et les dotations / participations (74) représentent à elles seules 85% des recettes de fonctionnement de la collectivité.



1.4.1 Les dépenses d'investissement

La Communauté de Communes continue à investir de manière soutenue pour ses administrés, soit en portant des projets en son sein, soit par le soutien apporté à ses Communes membres via les fonds de concours.

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un suivi budgétaire sous forme d'opérations spécifiquement créés permettant une lecture transparente des dépenses. La mise au vote d'un Plan pluriannuel d'investissement permet également une meilleure lecture des opérations structurantes de la collectivité.

A noter que les budgets annexes portent également des opérations d'investissements.

A- TRAVAUX

Plusieurs projets structurants ont fait l'objet de dépenses en 2024 et/ou se poursuivront sur 2025 :

- Fin des travaux des aménagements extérieurs d'Oumey (Raucoules)
620 450 € dépensés
- Travaux d'aménagements des extérieurs de la crèche de Montfaucon
108 500 € dépensés
- Début de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la piscine à Dunières
27 300 € dépensés
- Début des travaux pour la réhabilitation de la piste d'athlétisme à Dunières
370 000 € dépensés
- Plusieurs études en cours (transfert assainissement / création SPL / Tracol / mise en place d'une redevance spéciale pour les ordures ménagères / OPAH)
198 000 € dépensés

Les budgets annexes portent les opérations suivantes :

- o Fin des travaux d'extension du bâtiment de LINAMAR ZA de Jacquet à Montfaucon
125 770 €HT (budget ateliers industriels)
- o Réhabilitation de l'auberge d'Oumey (Raucoules)
605 000€HT (budget bâtiments commerciaux)
- o Aménagement des ZA (budget ZA)
134 000€HT la Chavana à Riotord
360 000 €HT acquisition terrains ZA Ville à Dunières

Les projets communaux financés avec le concours d'HPVc pour 287 000 € en 2024, parmi lesquels :

- Aménagement centre bourg : 79 000 €
- Lavoirs, bâtiment la détente, requalification du bourg de Raucoules : 48 284 €
- Requalification du bourg + cheminement piéton et garage communal à Montregard : 22 700 €
- Travaux du centre bourg à Riotord : 33 200 €
- Requalification du centre bourg à St-Julien-Molhesabate : 60 900 €
- Aménagements St-Romain : 89 465 €
- Programmes voiries sur l'ensemble des Communes membres 131 960 €

En 2024, le Conseil communautaire a attribué en plus de ce montant plus de 550 000 euros de fonds de concours (Dunières et Raucoules), ces sommes n'étant versées qu'en 2025, elles n'apparaissent pas dans le CFU 2024.

Restes à réaliser :

Les restes à réaliser sont des engagements pris sur l'exercice mais non réalisés dont les paiements ne sont pas effectifs sur l'exercice budgétaire. Ces crédits sont donc reportés sur l'exercice N+1 afin de garantir la transparence des deniers publics engagés par la collectivité. Les restes à réaliser pour l'exercice 2024 s'élèvent à 82 700 € en dépenses et 490 500 € en recettes.

Revitalisation des centres-bourgs :

A noter que le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), après avoir réalisé de nombreuses études sur l'ensemble des Communes du territoire commence à se décliner en actions concrètes et chiffrables. Le dispositif d'aides aux façades représente 78 314 euros versés ou engagés en 2024. D'autres dispositifs opérationnels pour l'amélioration de l'habitat seront déclinés sur 2025 avec la mise en œuvre de l'Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

ACQUISITIONS

Plusieurs acquisitions ont été réalisées au cours de cette année (coûts hors déduction des subventions éventuelles) :

- Acquisition des fonds relatifs aux ouvrages dans les bibliothèques (20 000 €)
- Acquisition d'un broyeur de végétaux (30 200 €)
- Acquisition de nouveaux copieurs (12 500 €)
- Informatique / numérique (5 600 €) pour le renouvellement de matériel informatique aux services administratifs
- Changement de la caisse à la piscine (12 000 €)

1.4.2 Les recettes d'investissement

L'autofinancement dégagé en 2024 (1 591 929 €) ainsi que les subventions d'investissements perçues (133 167 €) constituent 73% des recettes réelles d'investissement de la Communauté de Communes en 2024 ou près 50% des recettes totales (opérations d'ordre incluses).

Il convient de noter ici que les opérations d'ordre représentent budgétairement plus d'1M€, grâce notamment aux amortissements des fonds de concours et apportent donc une souplesse budgétaire pour le financement des investissements. Toutefois, il faut nuancer ces recettes puisque la neutralisation des amortissements opérées pour les subventions d'équipements (813 000 €) viennent s'imputer en dépenses d'investissement.

Un travail de veille concernant les subventions et les appels à projet est en place afin d'optimiser les recettes d'investissement de la collectivité et le financement des opérations communautaires. Les leviers récurrents issus des financements extérieurs ont été sollicités : Europe (LEADER, FEADER, FEDER), Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert, CAF), Région, Département de la Haute-Loire, afin de financer le maximum d'opérations.

Répartition des recettes d'investissement 2024

■ Autofinancement ■ FCTVA ■ Emprunt réalisé ■ Amortissements ■ Subventions ■ Subventions en RAR

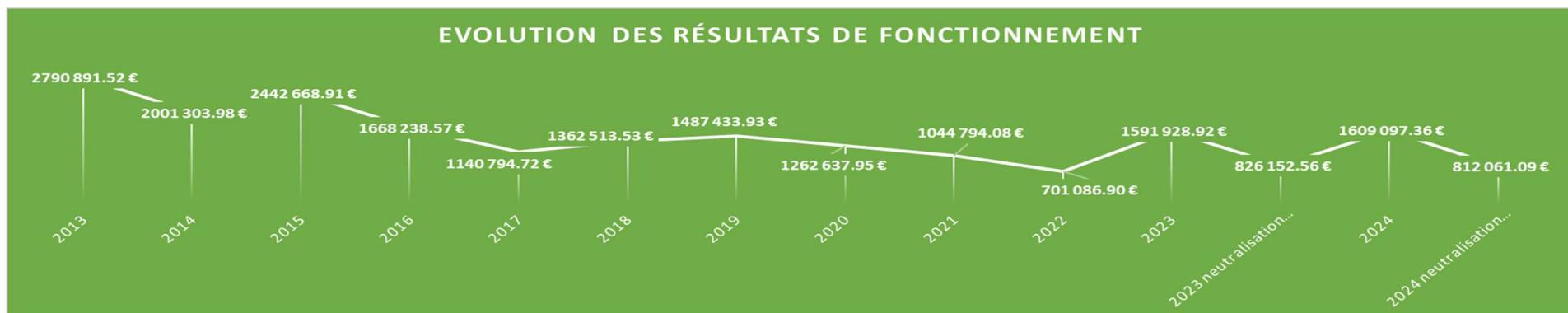


2 Présentation de l'exécution financière consolidées (tous budgets) : Résultats

2.1 Les résultats en fonctionnement

BUDGET	RECETTES RATTACHEMENTS INCLUS	DEPENSES RATTACHEMENTS INCLUS	RESULTAT N-1	RESULTAT 2024 R-D+RN-1
PPAL	10 638 533.24 €	9 029 435.88 €		1 609 097.36 €
ATELIERS INDUSTRIELS	671 389.69 €	653 576.90 €	- 109 983.22 €	- 92 170.43 €
MSP	242 945.72 €	400 872.53 €	- 199 042.44 €	- 356 969.25 €
BATIMENTS COMMERCIAUX	6 958.76 €	5 787.53 €		1 171.23 €
ZA	519 876.93 €	519 876.93 €	- €	- €
TOTAL TS BUDGETS				1 161 128.91 €

ZOOM BUDGET PRINCIPAL :



Ces résultats de fonctionnement de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes traduisent plusieurs éléments :

- Sur le budget principal, un résultat 2024 est semblable à 2023 avec une augmentation de 17 168 euros. Toutefois, il doit être mis en perspective avec la question des amortissements. En effet, on remarque que si la neutralisation des amortissements permet à HPVc d'avoir plus de souplesse dans la construction budgétaire, elle impacte également le résultat de fonctionnement qui est en légère baisse de 14 091.47 euros malgré les efforts politiques à la fois fiscaux et communautaires mis en œuvre → La lecture des ratios semble plus juste pour avoir une idée réelle des finances d'HPVc.
- Un déficit cumulé sur le budget maisons médicales non inquiétant, ce déficit est lié aux opérations d'ordre (amortissements) et aura vocation à long terme à se rétracter au fur et à mesure que les loyers seront encaissés.

2.2 Les résultats en investissement

BUDGET	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT N	RESULTAT N-1	RESULTAT CUMULE 2024	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	RESULTAT 2024 DEFINITIF	
PPAL	2 894 830.06 €	3 201 101.83 €	- 306 271.77 €	- 1 796 438.32 €	- 2 102 710.09 €	82 747.46 €	490 518.40 €	- 1 694 939.15 €	BdF
ATELIERS INDUSTRIELS	1 101 611.63 €	747 693.36 €	353 918.27 €	581 008.10 €	934 926.37 €	8 488.89 €	40 000.00 €	966 437.48 €	
MSP	271 553.94 €	217 838.05 €	53 715.89 €	- 670 473.55 €	- 616 757.66 €	20 500.00 €	- €	- 637 257.66 €	BdF
BATIMENTS COMMERCIAUX	9 531.52 €	609 278.17 €	- 599 746.65 €	- 386 418.71 €	- 986 165.36 €	8 636.23 €	643 470.79 €	- 351 330.80 €	BdF
ZA	473 544.10 €	473 544.10 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL TS BUDGETS								- 1 717 090.13 €	

Les résultats d'investissement de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes traduisent plusieurs éléments :

- Sur le budget principal, le résultat définitif négatif tient en partie au solde antérieur négatif reporté mais également de la neutralisation des amortissements qui est venu augmenter les dépenses d'investissement de 813 000 euros environ.
- Sur le budget « ateliers industriels » le résultat positif vient du fait que les emprunts ont été transférés en 2023 depuis le budget principal pour financer l'opération LINAMAR.
- Le budget « bâtiments commerciaux » est négatif puisque les travaux d'Oumey sont terminés et que pour le moment la collectivité n'a pas encore perçu la subvention européenne. Le résultat définitif correspond in fine au reste à charge de l'opération pour HPVc.

2.3 Les résultats globaux

GLOBAL 2024 SI + SF	<i>Résultat définitif RAR inclu</i>
BUDGET PRINCIPAL	- 85 841.79 €
MSP	- 994 226.91 €
ATELIERS INDUSTRIELS	874 267.05 €
ZA	- €
BATIMENTS COMM	- 350 159.57 €
TOTAUX	- 555 961.22 €

Le déficit est de 4.6% (résultats totaux / recettes de fonctionnement : 556 000 / 12 080 000)

Ce déficit ne constitue pas une alerte pour HPVc. En effet, il est à rapprocher du fait que **le budget principal ne possède aucun emprunt.**

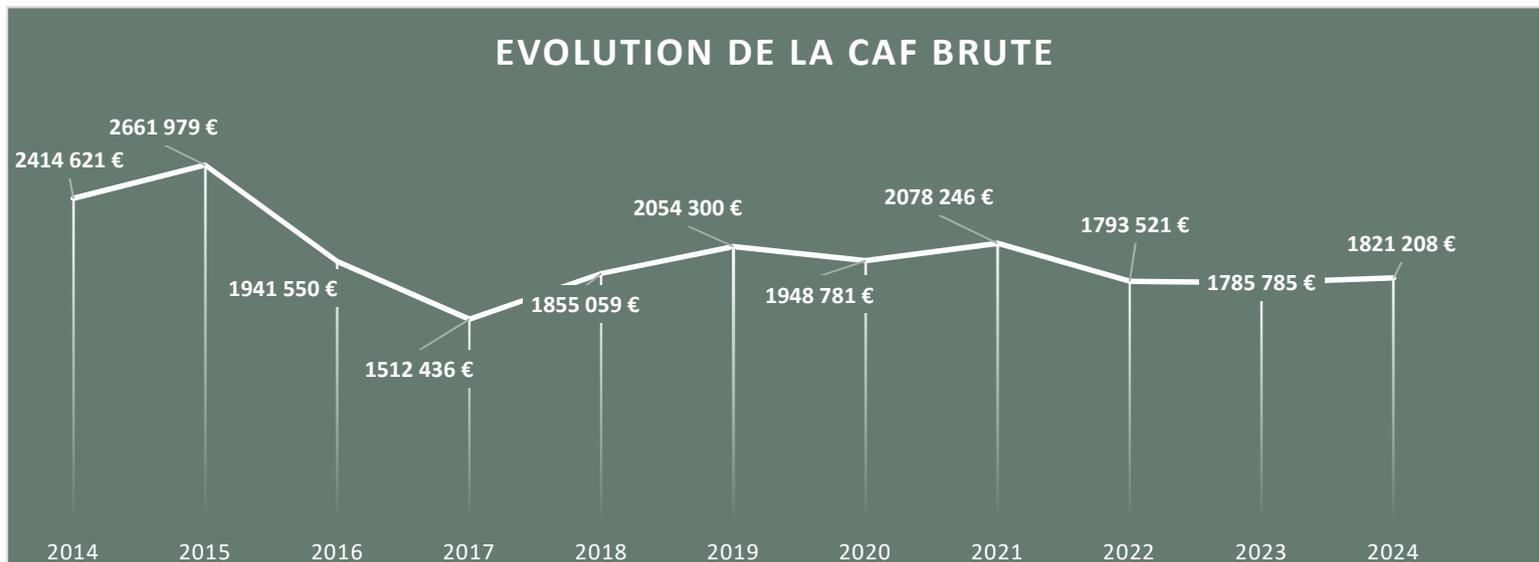
Un emprunt de 500 000 euros a été contracté en janvier 2025 et réduirait ce déficit qui deviendrait quasi nul.

Il s'agit d'un déficit de 4.6% à mettre en perspective avec le déficit maximal autorisé pour les collectivités qui se monte à 10%.

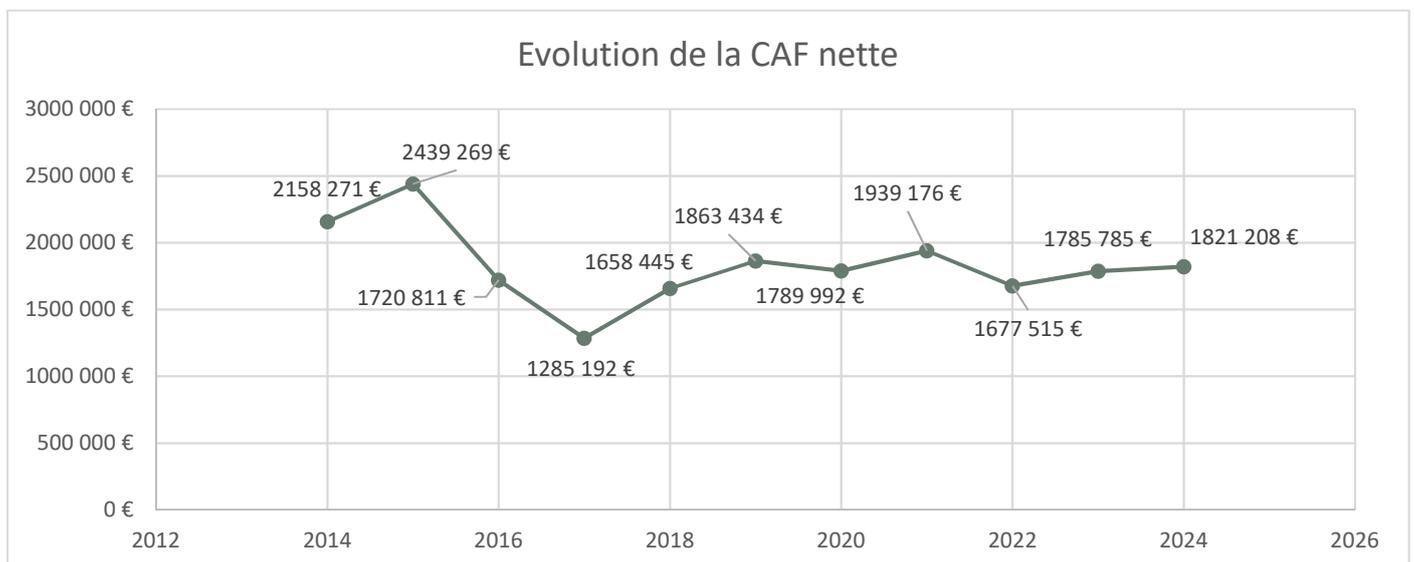
3 Ratios

3.1 Niveaux d'épargne du HPVc

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement



CAF brute = différence entre les produits réels – les charges réelles. La CAF brute est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette.



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

CAF NETTE = CAF BRUTE – CAPITAL DE LA DETTE.

Le budget principal n'a aucune dette en cours puisque l'ensemble des emprunts contractés par HPVc portent sur le financements d'opérations au sein des budgets annexes.

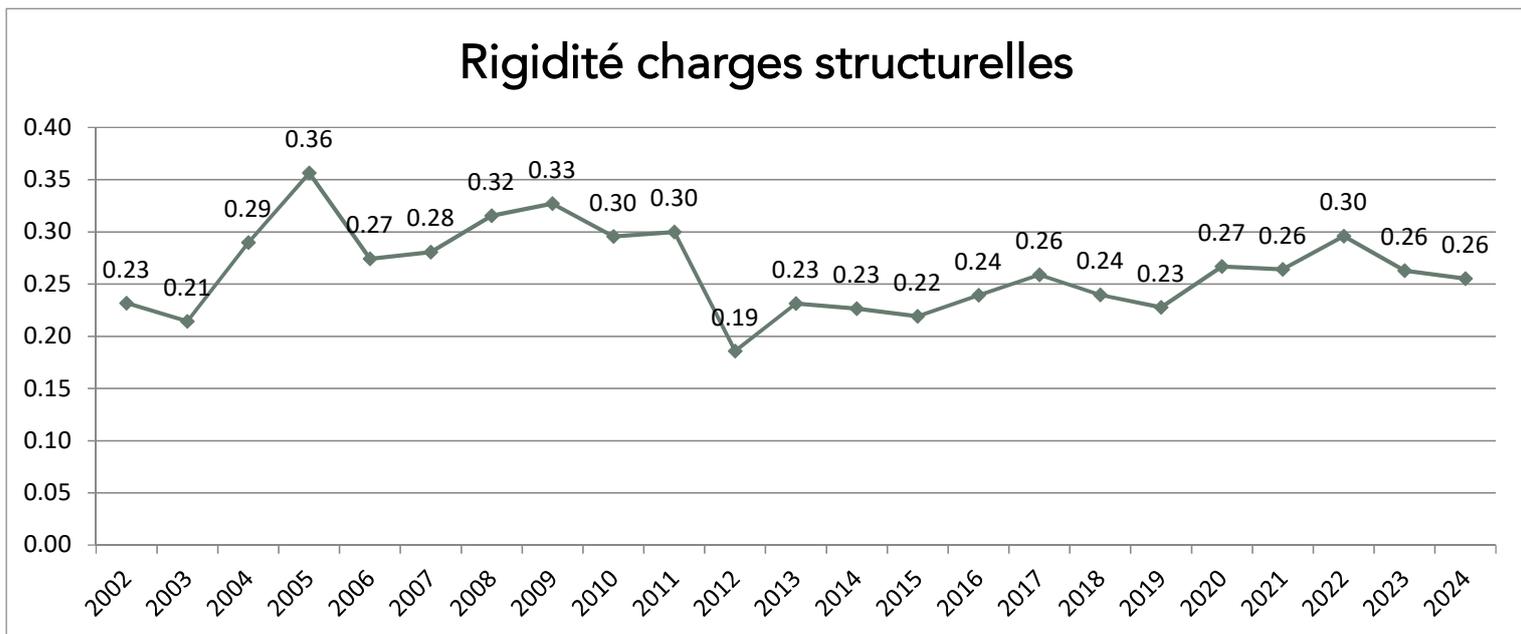
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les niveaux d'autofinancement constatés en 2024 permettent à HPVc de conserver un niveau d'investissement dynamique et de poursuivre la réalisation de ses projets d'investissement.

3.2 Rigidité des charges structurelles

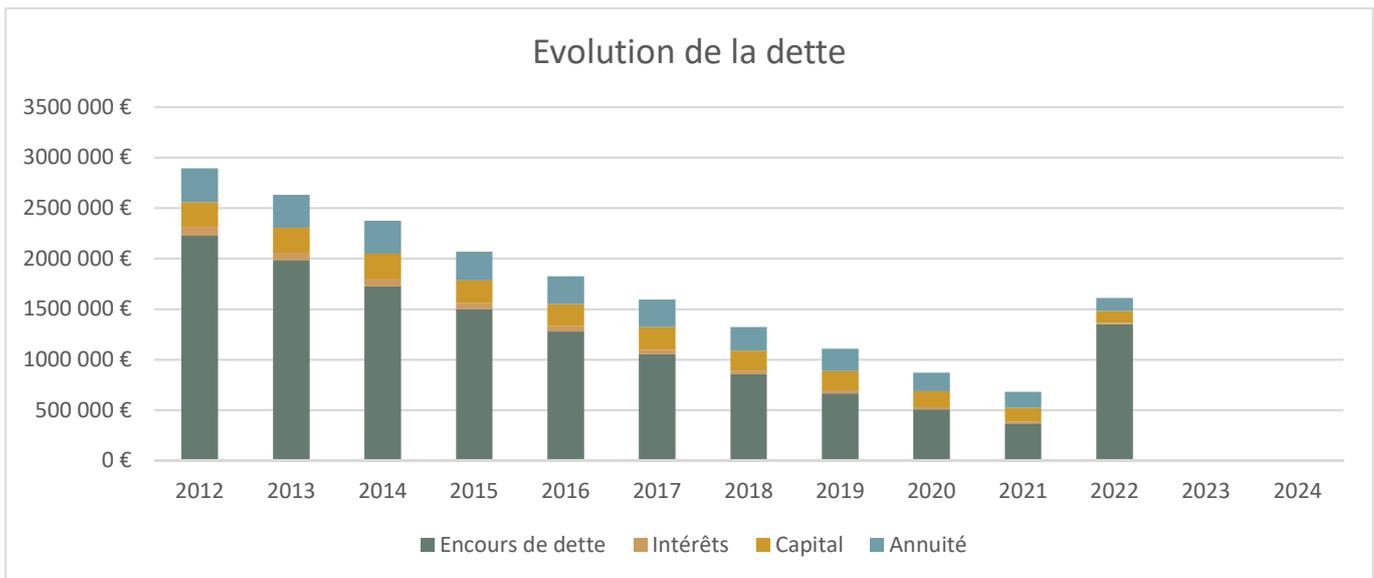
Cet indicateur de gestion permet de mesurer les charges structurelles obligatoires de la collectivité.

Il consiste au rapport entre les charges de personnel (012) + les charges d'intérêts (66) + le capital de la dette (16) / recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte de ce taux se situe entre 0.60 et 0.70 maximum.



4 La dette

4.1 L'endettement d'HPVc (Budget principal)



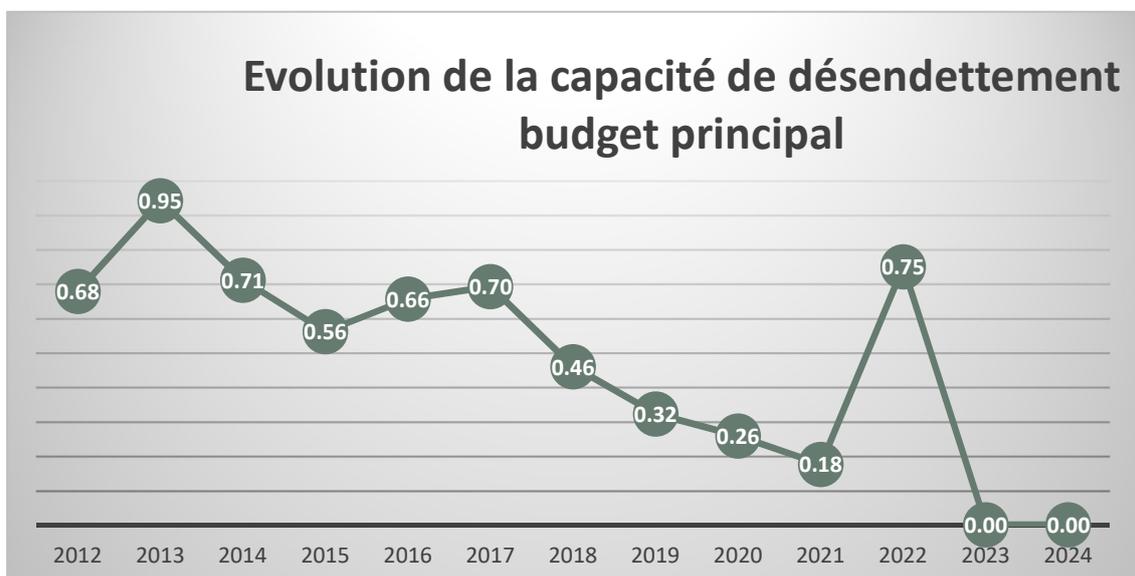
L'ensemble des emprunts pèse sur les budgets annexes pour les opérations impliquant des recettes via des loyers par exemple.

A noter toutefois, le recours à une ligne de trésorerie d'un montant d'1M€ sur le budget principal en 2023 reconduite en 2024 qui n'est pas encore remboursée.

4.2 La capacité de désendettement

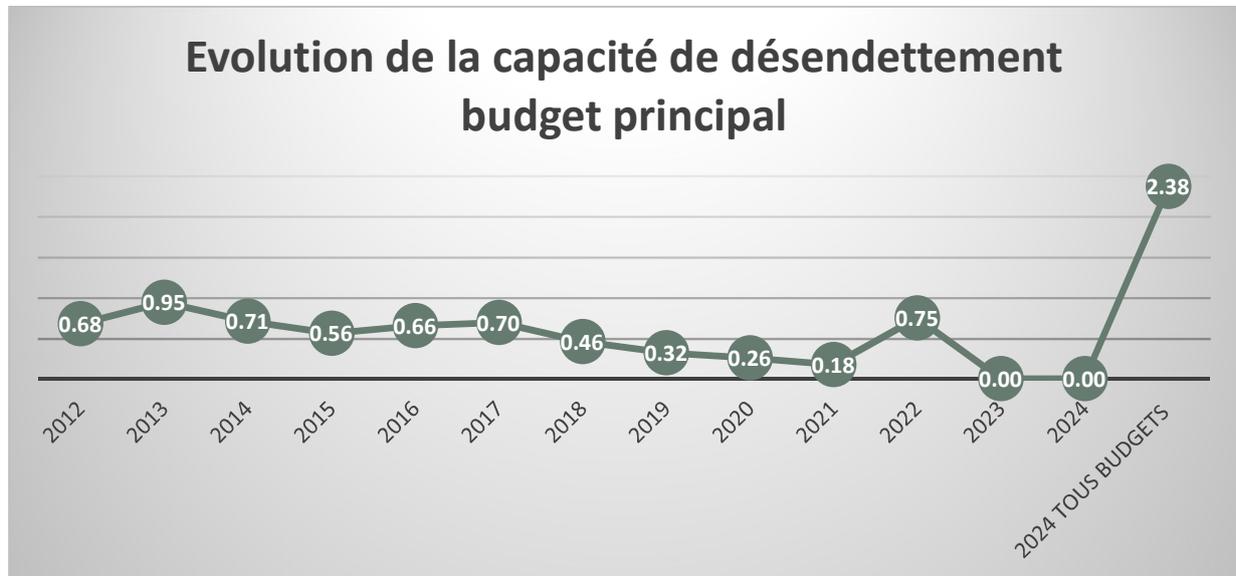
4.2.1 Budget principal

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Celui du HPVc s'établit en 2023 à 0 ans, pour rappel les seuils limites règlementaires sont de 12 ans avec une zone critique à 8 ans.



4.2.2 Budgets consolidés

Il s'agit ici de prendre la totalité de l'encours de la dette en 2024 (4 382 245 €) ainsi que la totalité de la CAF brute (1 842 264 €) sur les 5 budgets afin d'avoir une vision de la capacité de désendettement globale sur l'EPCI. Le rapport entre les 2 nous apporte une capacité de désendettement à 2.38 années.



4.3 Dette des budgets annexes

4.3.1 Budget annexe « Ateliers industriels »

Tableau récapitulatif emprunts HPVc au 31.12.2024 BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS CRD 31/12/2024 : 2 524 449.13 €

Banque	Répartition encours par banque	Type de taux		Type de taux		Classification risque prêt*
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Banque populaire	0.60%	1	0	100%	0%	A1 : 1
Caisse d'épargne	27.20%	4	0	100%	0%	A1 : 4
Caisse financement local	11.80%	3	0	100%	0%	A1 : 3
Crédit mutuel	60.40%	1	0	100%	0%	A1 : 1

* : A1 = pas de risque financier pour la collectivité à F6 = risque financier important pour la collectivité : indices du prêt hors zone euro, avec option d'échange et multiplicateur...

- Remboursement du capital de la dette en 2024 : 580 039.87 €
- Remboursement des intérêts de la dette en 2024 : 70 216.86 €

Année	CAF Brute	Dépenses	Recettes	CRD	caf nette
2024	381 873.23 €	123 647.73 €	505 520.96 €	580 039.87 €	- 74 518.91 €

4.3.2 Budget annexe « Maisons médicales »

Tableau récapitulatif emprunts HPVc au 31.12.2024 BUDGET MAISONS MEDICALES CRD 31/12/2024 : 1 857 796.22 €

Banque	Répartition encours par	Type de taux		Type de taux		Classification risque prêt*
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	A1 à F6
Caisse d'épargne	41.70%	1	0	100%	0%	A1 : 1
Crédit foncier	58.30%	1	0	100%	0%	A1 : 1

* : A1 = pas de risque financier pour la collectivité à F6 = risque financier important pour la collectivité : indices du prêt hors zone euro, avec option d'échange et multiplicateur...

- Remboursement du capital de la dette en 2024 : 124 037.46 €
- Remboursement des intérêts de la dette en 2024 : 10 976.97 €

Année	CAF Brute	Dépenses	Recettes	CRD	caf nette
2024	21 425.46 €	128 038.43 €	149 463.89 €	124 037.46 €	25 426.43 €